

**SÉANCE ORDINAIRE  
LUNDI 11 JANVIER 2020 À 16H30  
ORDRE DU JOUR**

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Présentation de la séance du conseil par visioconférence.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020.
4. Adoption des minutes de la séance extraordinaire tenue le 21 décembre 2020 à 16h, portant exclusivement sur le budget.
5. Adoption des minutes de la séance extraordinaire tenue le 21 décembre 2020 à 16h15.
6. Approbation des comptes.
7. Lecture de la correspondance et dépôt aux archives.
8. Permis d'intervention de travaux dans l'emprise du Ministère des Transports année 2021.
9. Remboursement dans le cadre du Programme d'accès à la propriété (Règlement 2016-298 (tel que modifié par les résolutions 2017-11-277, 2018-11-264, 2019-11-251 et 2020-11-200 ayant trait à la durée du programme).
10. Mandat à la Cour municipale pour la vente d'immeubles (non-paiement de taxes).
11. Désignation de représentants sur le Comité consultatif d'urbanisme (reconduction de mandats sièges pairs)
12. Contrat accordé à Xylem pour la maintenance et le maintien préventif des deux pompes Flygt (du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 1<sup>er</sup> janvier 2022)
13. Résolution pour l'adoption du Règlement 2020-318 (Taux de taxes 2021 et conditions de perception)
14. Adoption du RÈGLEMENT 2020-318 visant à fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2021 et les conditions de perception.
15. Résolution pour la modification des amendes décrété et applicable à toute somme due à la bibliothèque municipale.
16. Dérogation mineure sur le cadastre 5 803 001 situé au 981 route 352.
17. Aide financière accordée à *Zyra Lavande* pour aider au démarrage d'un commerce à Saint-Adelphe.
18. Autorisation au maire et au directeur général à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Adelphe, les avis indiquant la mise hors service des systèmes d'avertissement aux passages à niveau.
19. Prêt gratuit de la salle municipale au CIUSSS MCQ afin que des intervenants psychosociaux s'assurent de répondre aux besoins psychosociaux observés et anticipés auprès de la population de St-Adelphe.
20. VARIA :
  - a) Acceptation de la soumission d'Acier Rayco pour la fabrication d'une armoire de rangement pour les bonbonnes de propane
  - b) Demande à Hydro-Québec le bouclage du réseau sur le territoire de la municipalité.
21. Période de questions
22. Levée de l'assemblée

*Daniel Bacon*

Daniel Bacon, directeur général, Sec.-trésorier

11 Janv. 2021

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE  
M.R.C. DE MÉKINAC**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue à huis clos le onzième jour de janvier de l'an 2021, à 16h30 et à l'aide de l'application virtuelle ZOOM.

À laquelle application étaient branché/e/s par visioconférence Mesdames les conseillères Bernita Tétrault et Suzanne Tessier, Messieurs les conseillers Mario Montambault, Léon Gagnon, Denis Savard et Claude Thiffault, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire Monsieur Paul Labranche.

Ce lien de contact a été privilégié compte tenu de la pandémie du coronavirus qui sévit présentement au Québec et afin de respecter les directives de la Santé publique.

Aucun contribuable n'assiste à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 19h00.

2021-01-01

**Présentation de la séance du conseil par visioconférence**

Lors de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe tenue le lundi onzième jour du mois de janvier deux mille vingt et un à compter de 16h30 sur Zoom, étaient présents, les conseillers (ères) suivants (es) :

- Madame Bernita Tétrault
- Madame Suzanne Tessier
- Monsieur Mario Montambault
- Monsieur Léon Gagnon
- Monsieur Denis Savard
- Monsieur Claude Thiffault

*Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Paul Labranche, maire :*

CONSIDÉRANT le décret 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 20 mai 2020 par le décret 509-2020, jusqu'au 3 juin 2020 par le décret 544-2020, jusqu'au 30 juin 2020 par le décret 667-2020, jusqu'au 8 juillet 2020 par le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020, jusqu'au 15 juillet 2020 par le décret numéro 717-2020 du 8 juillet 2020, jusqu'au 22 juillet 2020 par le décret numéro 807-2020 du 15 juillet 2020, jusqu'au 29 juillet 2020 par le décret numéro 811-2020 du 22 juillet 2020, jusqu'au 5 août 2020 par le décret numéro 814-2020 du 29 juillet 2020, jusqu'au 12 août 2020 par le décret numéro 815-2020 du 5 août 2020, jusqu'au 19 août 2020 par le décret numéro 818-2020 du 12 août 2020, jusqu'au 26 août 2020 par le décret numéro 845-2020 du 19 août 2020, jusqu'au 2 septembre 2020 par le décret numéro 895-2020 du 26 août 2020, jusqu'au 9 septembre 2020 par le décret numéro 917-2020 du 2 septembre 2020, jusqu'au 16 septembre 2020 par le décret numéro 925-2020 du 9 septembre 2020, jusqu'au 23 septembre 2020 par le décret numéro 948-2020 du 16 septembre 2020, jusqu'au 30 septembre 2020 par le décret numéro 965-2020 du 23 septembre 2020, jusqu'au 7 octobre 2020 par le décret numéro 1000-2020 du 30 septembre 2020, jusqu'au 14 octobre 2020 par le décret numéro 1023-2020 du 7 octobre 2020, jusqu'au 21 octobre 2020 par le décret numéro 1051-2020 du 14 octobre 2020, jusqu'au 28 octobre 2020, par le décret numéro 1094-2020 du 21 octobre 2020, jusqu'au 4 novembre 2020, par le décret numéro 1113-2020 du 28 octobre 2020, jusqu'au 11 novembre par le décret numéro 1150-2020 du 4 novembre 2020, jusqu'au 18 novembre 2020, par le décret 1168-2020 du 11 novembre 2020, jusqu'au 25 novembre 2020, par le décret 1210-2020 du 18 novembre 2020, jusqu'au 2 décembre 2020, par le décret 1242-2020

du 25 novembre 2020, jusqu'au 9 décembre 2020, par le décret 1272-2020 du 2 décembre 2020, jusqu'au 18 décembre 2020, par le décret 1308-2020 du 9 décembre 2020, jusqu'au 25 décembre 2020, par le décret 1351-2020 du 16 décembre 2020, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021, par le décret 1418-2020 du 23 décembre 2020 et jusqu'au 8 janvier 2021, par le décret 1420-2020 du 30 décembre 2020, jusqu'au 15 janvier 2021, par le décret 1-2021 du 6 janvier 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril de la ministre de la Santé et des Services sociaux prévoit que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres et officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu

Unaniment que la présente séance soit tenue par visioconférence et que celle-ci soit enregistrée et diffusée sur le site internet de la municipalité de Saint-Adelphe.

**Adopté**

2021-01-02 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par Monsieur le maire.

**Adopté**

2021-01-03 **Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020, soit adopté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier M. Daniel Bacon.

**Adopté**

2021-01-04 **Adoption des minutes de la séance extraordinaire tenue le 21 décembre 2020 portant exclusivement sur le budget**

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 21 décembre 2020 à 16h, portant exclusivement sur le budget, soit adopté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier M. Daniel Bacon.

**Adopté**

2021-01-05 **Adoption des minutes de la séance extraordinaire tenue le 21 décembre 2020**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 21 décembre 2020 à 16h15, soit adopté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier M. Daniel Bacon.

**Adopté**

2021-01-06 **Approbation des comptes**

|             |                                                              |           |
|-------------|--------------------------------------------------------------|-----------|
| 16227       | Caroline Moreau (séchoir à gants et chaussure)               | 68,93     |
| 16228       | Postes Canada (lettres enregistrées)                         | 24,88     |
| 16229       | Paul Labranche (achat décorations Noël)                      | 18,70     |
| 16230       | Boulangerie Germain (boîte à lunch - repas)                  | 69,20     |
| 16231       | Salon Carole St-Arneaul (remb. bon achat st-adelphe lumière) | 50,00     |
| 16232       | Telus (cellulaire)                                           | 138,50    |
| 16233       | Marcel Gauthier (conciergerie)                               | 1 516,67  |
| 16234       | Postes Canada (reflet municipal)                             | 86,48     |
| 16235       | Caroline Moreau (repas + km Noël)                            | 99,65     |
| 16236       | Hydro-Québec (caserne, caisse, hôtel ville, biblio)          | 5 399,88  |
| 16237       | Telus (téléphones)                                           | 680,52    |
| 16238       | Baron et Tousignant (achat souffleur)                        | 4 071,20  |
| 16239       | Capital Propane (remplir bonbonne)                           | 190,75    |
| 16240       | CAPSA (15 tests d'eau)                                       | 579,49    |
| 16241       | Service cité propre (Cueillette ordure)                      | 3 545,06  |
| 16242       | Compteurs Lecompte (Vérification compteur)                   | 1 043,40  |
| 16243       | Construction Rivard Champagne (location perceuse)            | 208,61    |
| 16244-45-46 | Coop Novago (compte du mois)                                 | 1 695,78  |
| 16247       | Réseau Biblio (étiquette codés)                              | 51,74     |
| 16248       | Distribution Robert (sacs à glace)                           | 137,36    |
| 16249       | Daniel Durocher (réparation luminaire)                       | 1 346,13  |
| 16250       | Fourniture Denis (caisses papier)                            | 82,36     |
| 16251       | G.A. Automobile (box)                                        | 149,66    |
| 16252       | Groupe A&A (photocopies du mois)                             | 158,06    |
| 16253       | Groupe Harnois (huile chauffage)                             | 326,29    |
| 16254       | Lettrage Plamondon (pancarte patinage libre)                 | 43,69     |
| 16255       | MGEF (travaux fossé, ponceau, purge, castors)                | 9 323,63  |
| 16256       | MRC Mékinac (vidanges fosse septique)                        | 10 508,34 |
| 16257       | Oze Publicité (reflet)                                       | 436,91    |
| 16258       | PG Solutions (compte taxes 2021)                             | 150,74    |
| 16259       | Protection incendie CFS (inspections et tests extinction)    | 301,75    |
| 16260       | RGMRM (extra non conforme)                                   | 301,72    |
| 16261       | SNS Lavalin (Approbation matériau granulaire)                | 925,55    |
| 16262       | Hydro-Québec (assai, rues, caserne, hôtel ville)             | 2 449,91  |
| 16263       | COMBEQ (adhésion 2021)                                       | 436,91    |
| 16264       | Alexandre Trudel (remb. taxes)                               | 622,17    |
| 16265       | Daniel Bordeleau (remb. taxes)                               | 413,55    |
| 16266       | Sylvain Sauvé (remb. taxes)                                  | 289,09    |
| 16267       | Sébastien Blanchette (remb. taxes)                           | 999,82    |
| 16268       | Isabelle Dupras (remb. taxes)                                | 990,91    |
| 16269       | Tommy Vaillancourt (remb. taxes)                             | 435,58    |
| 16270       | Sébastien Ducharme (remb. taxes)                             | 937,44    |
| 16271       | Marc-Olivier Groleau (remb. taxes)                           | 758,08    |
| 16272       | Rémi Blouin (remb. taxes)                                    | 403,27    |
| 16273       | Mégane Lefebvre-Fortier (remb. taxes)                        | 444,77    |
| 16274       | Gilles Magny (remb. taxes)                                   | 378,49    |
| 16275       | Sylvie Paquin (remb. taxes)                                  | 192,73    |
| 16276       | Lyna Mongrain (remb. taxes)                                  | 471,78    |
| 16277       | Laurie Fraser (remb. taxes)                                  | 659,49    |
| 16278       | Agnieska Zyskowska (remb. taxes)                             | 1 115,49  |
| 16279       | Christian Auger (remb. taxes)                                | 298,84    |
| 16280       | Francois Parent (remb. taxes)                                | 231,16    |
| 16281       | Carolane Doucet (remb. taxes)                                | 480,14    |
| 16282       | Hugo Von Levetzow (remb. taxes)                              | 448,39    |
| 16283       | Martin Lambert (remb. taxes)                                 | 179,36    |
| 16284       | Geneviève Simmoneau (remb. taxes)                            | 362,61    |
| 16285       | Gilles Déry (remb. taxes)                                    | 290,07    |
| 16286       | Chantal Bergeron (remb. taxes)                               | 946,94    |
| 16287       | Sabrina Locas (remb. taxes)                                  | 317,16    |
| 16288       | Stéphanie Boissinot (remb. taxes)                            | 189,92    |
| 16289       | Laurent Leduc (remb. taxes)                                  | 216,09    |
| 16290       | Marcel Vincent (remb. taxes)                                 | 402,78    |
| 16291       | Jean Vincent (remb. taxes)                                   | 148,47    |
| 16292       | Marc-Antoine Denis (remb. taxes)                             | 270,95    |
| 16293       | Drumco Énergie (génératrice)                                 | 37 930,25 |
| 16294       | MGEF (contrat chemin d'hiver)                                | 28 617,19 |
| 16295       | PG Solutions (contrat entretien)                             | 7 993,06  |
| 16296       | La Capitale Assureur (assurance collective)                  | 2 193,09  |

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault  
Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault  
Et résolu :

Que le directeur général/sec.-trésorier soit autorisé à payer les comptes approuvés.

Je, Daniel Bacon, soussigné directeur général/sec.-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a assez d'argent dans le fonds général de la municipalité pour payer les comptes de décembre 2020 au montant de 163 664,60\$ ci-dessus approuvés.

**Adopté**

### **Lecture de la correspondance**

MAMH : Aide financière de 36 027\$ dans le contexte de la pandémie de la Covid-19.

Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques : Subvention 2020 de 7 607,59\$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

MTQ : Réception de la subvention pour la voirie locale au montant de 177 603\$.

MMQ Assurances : Réception du chèque en règlement du sinistre pour la toiture du centre multifonctionnel.

CN : Travaux proposés pour la mise hors service du système d'avertissement des points milliaires 62.71, 63.94 et 65.08.

Servitech évaluateurs agréés : Examen de l'état du rôle d'évaluation dont l'équilibration est obligatoire.

Gilles Gagnon : Remerciements de la Communauté chrétienne de St-Adelphe pour l'aide financière pour l'achat de lumières dans le parc de l'église.

Nicole Lemay : Fête de la St-Valentin.

2021-01-07

### **Dépôt de la correspondance aux archives**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier  
Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault  
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte le dépôt aux archives de la correspondance présentée par le directeur général M. Daniel Bacon.

**Adopté**

2021-01-08

### **Permis d'intervention de travaux dans l'emprise du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports**

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Adelphe peut effectuer ou faire effectuer différents genres de travaux (excavation, enfouissement, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égout, etc.) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021;

ATTENDU que ces travaux peuvent être effectués dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Adelphe doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer ces travaux;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Adelphe doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux et ce, chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par le susdit Ministère;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de n'exiger aucun dépôt de garantie en 2021, pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas (10 000 \$) dix mille dollars, puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention, ainsi qu'à réaliser les travaux conformément aux exigences des Normes-Ouvrages routiers du susdit ministère et du Code de la Sécurité routière et enfin, se porte garante de toutes les interventions urgentes imprévisibles.

**Adopté**

**Remboursement dans le cadre du Programme d'accès à la propriété Règlement 2016-298 (tel que modifié par les résolutions 2017-11-277, 2018-11-264, 2019-11-251, 2020-11-220 ayant trait à la durée du programme)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe a adopté le règlement 2016-298, avec une modification à l'article 4, tel que déjà modifié par la résolution 2017-11-277, la résolution 2018-11-264, la résolution 2019-11-251 ainsi que la résolution 2020-11-220 (durée du programme) qui a pour but entre autres, d'établir un programme d'aide aux familles désirant se porter acquéreuses d'une résidence construite depuis plus de 20 ans dans la municipalité, utilisée à des fins résidentielles et occupée jusqu'au 31 décembre de chaque année financière;

CONSIDÉRANT que ce règlement se termine le 31 décembre 2021 (Article 4 du règlement);

ATTENDU QUE des propriétaires déjà inscrits et des nouveaux propriétaires ont présenté une demande à la Municipalité de St-Adelphe (année fiscale 2021) pour se prévaloir dudit programme auxquels ils ont droit, concernant un remboursement de la taxe foncière générale sur la valeur des bâtiments inscrite au rôle municipal, selon la situation familiale :

-sur une période de 3 ans pour une famille sans enfant, à raison de 75 % la première année, de 50% la deuxième année et de 50 % la troisième année;

-sur une période de 5 ans pour une famille avec enfant, à raison de 100% sur une période de 5 ans,

ATTENDU QUE l'article 9 du règlement mentionne entre autres : « *L'aide financière sera versée par la Municipalité après la séance ordinaire de janvier de chaque année fiscale; »*

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe rembourse les personnes suivantes :

|                                                                                                                                 |                                                                                                                         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Matricule (301 Baillargeon) Nom</b><br>8677 67 0999 Al. Trudel, M.P. Morin (1 enfant)<br>Évaluation 111 700 X 0,557¢ X 100%  | <b>Année de remboursement 2020</b><br>5 <sup>e</sup> année inscription (payable 5 ans)<br><b>Remboursement 622,17\$</b> |
| <b>Matricule (160 du Moulin) Nom</b><br>8677 61 1891 D. Bordeleau, (1 enfant)<br>Évaluation 77 300 X 0,557¢ X 100%              | <b>Année de remboursement 2020</b><br>5 <sup>e</sup> année inscription (payable 5 ans)<br><b>Remboursement 413,55\$</b> |
| <b>Matricule (371 rang Price) Nom</b><br>9376 61 7090 Sylvain Sauvé (1 enfant)<br>Évaluation 51 900 X 0,557¢ X 100%             | <b>Année de remboursement 2020</b><br>5 <sup>e</sup> année inscription (payable 5 ans)<br><b>Remboursement 289,09\$</b> |
| <b>Matricule (180 de la Station) Nom</b><br>8677 53 1955 S. Blanchette, É.Gagnon (enfant)<br>Évaluation 179 500 X 0,557¢ X 100% | <b>Année de remboursement 2020</b><br>4 <sup>e</sup> année (payable 5 ans)<br><b>Remboursement 999,82\$</b>             |
| <b>Matricule (491 Principale) Nom</b><br>8677 34 2083 Isabelle Dupras, S. Boucher<br>Évaluation 177 900 X 0,557¢ X 100%         | <b>Année de remboursement 2020</b><br>4 <sup>e</sup> année (payable 5 ans)<br><b>Remboursement 990,91\$</b>             |
| <b>Matricule (421 rte 352) Nom</b><br>8677 00 1279 T. Vaillancourt M. St-Germain<br>Évaluation 78 200 X 0,557¢ X 100%           | <b>Année de remboursement 2020</b><br>4 <sup>e</sup> année (payable 5 ans)<br><b>Remboursement 435,58\$</b>             |
| <b>Matricule (271 St-Joseph) Nom</b><br>8879 50 5094 Sébastien Ducharme<br>Évaluation 168 300 X 0,557¢ X 100%                   | <b>Année de remboursement 2020</b><br>3 <sup>e</sup> année (payable 5 ans)<br><b>Remboursement 937,44\$</b>             |
| <b>Matricule (580 St-Pie) Nom</b><br>8780 29 3178 Marc-Olivier Groleau<br>Évaluation 136 100 X 0,557¢ X 100%                    | <b>Année de remboursement 2020</b><br>3 <sup>e</sup> année (payable 5 ans)<br><b>Remboursement 758,08\$</b>             |
| <b>Matricule (211 de la Station) Nom</b><br>8677 44 9934 Rémi Blouin, G. Morin<br>Évaluation 72 400 X 0,557¢ X 100%             | <b>Année de remboursement 2020</b><br>3 <sup>e</sup> année (payable 5 ans)<br><b>Remboursement 403,27\$</b>             |
| <b>Matricule (260 rue Charest) Nom</b><br>8677 85 6072 Mégane Lefebvre-Fortier<br>Évaluation 159 700 X 0,557¢ X 50%             | <b>Année de remboursement 2020</b><br>3 <sup>e</sup> année (payable 3 ans)<br><b>Remboursement 444,77\$</b>             |
| <b>Matricule (153 Principale) Nom</b><br>8678 11 4211 Gilles Magny, S. Marcouiller                                              | <b>Année de remboursement 2020</b><br>3 <sup>e</sup> année (payable 3 ans)                                              |

|                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Évaluation 135 900 X 0,557¢ X 50%                                                                                                                                    | <b>Remboursement 378,49\$</b>                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Matricule (661, rg St-Joseph) Nom</b><br>9081 31 9525 Sylvie Paquin<br>Évaluation 69 200 X 0,557¢ X 50%                                                           | <b>Année de remboursement 2020</b><br>3 <sup>e</sup> année (payable 3 ans)<br><b>Remboursement 192,73\$</b>                                                                                                                                     |
| <b>Matricule (801 rue Principale) Nom</b><br>8677 50 2772 Lyna Mongrain<br>Évaluation 84 700 X 0,557¢ X 100%                                                         | <b>Année de remboursement 2020</b><br>3 <sup>e</sup> année (payable 5 ans)<br><b>Remboursement 471,78\$</b>                                                                                                                                     |
| <b>Matricule (260, rte 352) Nom</b><br>8577 54 8025 Laurie Fraser<br>Évaluation 118 400 X 0,557¢ X 100%                                                              | <b>Année de remboursement 2020</b><br>3 <sup>e</sup> année (payable 5 ans)<br><b>Remboursement 659,49\$</b>                                                                                                                                     |
| <b>Matricule (800, rue Principale) Nom</b><br>8677 40 9109 M. Ramos, A. Zyskowska<br>Évaluation 110500 X 0,557¢ X 100 %                                              | <b>Année de remboursement 2020</b><br>3 <sup>e</sup> année (payable 5 ans)<br><b>Remboursement: 615,49\$</b>                                                                                                                                    |
| <b>Matricule (581, rang St-Joseph) Nom</b><br>8980 96 8095 C. Auger, Karine St-Jean<br>Évaluation 107 300 X 0,557¢ X 50%                                             | <b>Année de remboursement 2020</b><br>3 <sup>e</sup> année (payable 3 ans)<br><b>Remboursement 298,84\$</b>                                                                                                                                     |
| <b>Matricule (561, rang Sud-Est) Nom</b><br>8675 88 6540 François Parent<br>Évaluation 83 000 X 0,557¢ X 50%                                                         | <b>Année de remboursement 2020</b><br>3 <sup>e</sup> année (payable 3 ans)<br><b>Remboursement 231,16\$</b>                                                                                                                                     |
| <b>Matricule (331 rue Principale) Nom</b><br>8677 27 5631 Carolane Doucet<br>Évaluation 96 200 X 0,557¢ X 100%                                                       | <b>Année de remboursement 2020</b><br>2 <sup>e</sup> année (payable 5 ans)<br><b>Remboursement : 480,14\$</b>                                                                                                                                   |
| <b>Matricule (761 route 352) Nom</b><br>8773 78 7580 Hugo Von Levetzow<br>Évaluation 161 000 X 0,557¢ X 50%                                                          | <b>Année de remboursement 2020</b><br>2 <sup>e</sup> année (payable 3 ans)<br><b>Remboursement : 448,39</b>                                                                                                                                     |
| <b>Matricule (281 rang Sud-Est) Nom</b><br>8676 56 5776 Martin Lambert<br>Évaluation 64 400 X 0,557¢ X 50%                                                           | <b>Année de remboursement 2020</b><br>2 <sup>e</sup> année (payable 3 ans)<br><b>Remboursement : 179,36\$</b>                                                                                                                                   |
| <b>Matricule (800 route 352) Nom</b><br>8773 97 4133 G. Simmoneau<br>Évaluation 65 100 X 0,557¢ X 100%                                                               | <b>Année de remboursement 2020</b><br>2 <sup>e</sup> année (payable 5 ans)<br><b>Remboursement : 362,61\$</b>                                                                                                                                   |
| <b>Matricule (420 route 352) Nom</b><br>8676 19 7342 G. Déry, S. Perron<br>Évaluation 158 400 X 0,557¢ x 160 jours x 75%                                             | <b>Année de remboursement 2020</b><br>1 <sup>ère</sup> année (payable 3 ans)<br><b>Remboursement : 290,07\$</b>                                                                                                                                 |
| <b>Matricule (1003 route 352) Nom</b><br>8872 86 6641 C. Bergeron, S. Lachance<br>Évaluation 154 000 X 0,535¢ X 306 jours X 75%<br>Évaluation 154 000 X 0,557¢ X 50% | <b>Année de remboursement 2020</b><br>1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup> année (payable 3 ans)<br>Remboursement : 518,05\$ (1 <sup>ère</sup> année)<br>Remboursement : 428,89\$ (2 <sup>e</sup> année)<br><b>Remboursement total : 946,94\$</b> |
| <b>Matricule (651 rue Cossette) Nom</b><br>8677 45 9936 Sabrina Locas<br>Évaluation 67 700 X 0,557 X 307 jours X 100%                                                | <b>Année de remboursement 2020</b><br>1 <sup>ère</sup> année (payable 5 ans)<br><b>Remboursement : 317,16\$</b>                                                                                                                                 |
| <b>Matricule (801 rang St-Pie) Nom</b><br>8782 86 2426 Stéphanie Boissinot<br>Évaluation 101 800 X 0,557¢ X 163 jours X 75%                                          | <b>Année de remboursement 2020</b><br>1 <sup>ère</sup> année (payable 3 ans)<br><b>Remboursement : 189,92\$</b>                                                                                                                                 |
| <b>Matricule (680 rue Cossette) Nom</b><br>8677 54 1860 Laurent Leduc<br>Évaluation 77 800 X 0,557¢ X 182 jours X 100%                                               | <b>Année de remboursement 2020</b><br>1 <sup>ère</sup> année (payable 3 ans)<br><b>Remboursement : 216,09\$</b>                                                                                                                                 |
| <b>Matricule (1011 route 352) Nom</b><br>8972 08 7022 A. Hardy, M. Vincent<br>Évaluation 103 400 X 0,535¢ X 101 jours X 75%<br>Évaluation 103 400 X 0,557¢ X 50%     | <b>Année de remboursement 2020</b><br>1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup> année (payable 3 ans)<br>Remboursement 114,81\$ (1 <sup>ère</sup> année)<br>Remboursement 287,97\$ (2 <sup>e</sup> année)<br><b>Remboursement total : 402,78\$</b>     |
| <b>Matricule (150 rue Principale) Nom</b><br>8678 03 6362 J. Vincent, G. Davidson<br>Évaluation 108 100 X 0,557¢ X 120 jours X 75%                                   | <b>Année de remboursement 2020</b><br>1 <sup>ère</sup> année (payable 3 ans)<br><b>Remboursement : 148,47\$</b>                                                                                                                                 |
| <b>Matricule (100 rue Antonio-Magnan) Nom</b><br>8677 37 8594 M-A Denis, Andréanne Angel<br>Évaluation 132 500 X 0,557¢ X 134 jours X 100%                           | <b>Année de remboursement 2020</b><br>1 <sup>e</sup> année (payable 5 ans)<br><b>Remboursement 270,95\$</b>                                                                                                                                     |

**GRAND TOTAL DES REMBOURSEMENTS : 13 394,94\$**

**Adopté**

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que Monsieur Daniel Bacon, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de St-Adelphe, dépose la liste des immeubles situés dans la municipalité, à être vendus pour non-paiement de taxes en date du 31 décembre 2020:

**MATRICULE: 8676 71 5023**

**NOM: Ayotte Ovila**

Référence: rang Sud-Est

|                        |         |
|------------------------|---------|
| Arrérages Taxes 2019   | 11,85\$ |
| Arrérages Taxes 2020   | 13,19\$ |
| Intérêts               | 2,80\$  |
| Frais d'administration | 1,41\$  |
| Total de :             | 29,25\$ |

**MATRICULE: 8676 28 5589**

**NOM: Clément Victor**

Référence: Route 352

|                        |        |
|------------------------|--------|
| Arrérages Taxes 2019   | 0,79\$ |
| Arrérages Taxes 2020   | 0,88\$ |
| Intérêts               | 0,18\$ |
| Frais d'administration | 0,10\$ |
| Total de :             | 1,95\$ |

**MATRICULE: 8879 74 1888**

**NOM: Trépanier Émile**

Référence: Rang Price

|                        |        |
|------------------------|--------|
| Arrérages Taxes 2019   | 0,79\$ |
| Arrérages Taxes 2020   | 0,88\$ |
| Intérêts               | 0,20\$ |
| Frais d'administration | 0,10\$ |
| Total de :             | 1,97\$ |

**POUR UN GRAND TOTAL DE : 33,17\$**

**Adopté**

2021-01-11 **Désignation des représentants sur le Comité consultatif en urbanisme (reconduction de mandat)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe a adopté le règlement 2005-232, relatif à la création d'un Comité consultatif en urbanisme;

CONSIDÉRANT l'article 3.3 dudit règlement 2005-232 relatif à la composition du comité qui énonce ce qui suit : « Le comité est composé d'un membre du conseil et de quatre résidents de la municipalité, mais hors des membres du conseil de la municipalité ». Ces personnes sont nommées par résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que Messieurs Gilles Roberge, Sylvain Gagnon et Gérard Gagnon ont été désignés par la résolution 2020-01-09 pour siéger sur le Comité consultatif en urbanisme pour les années 2020 et 2021 (sièges impairs);

CONSIDÉRANT que M. Mario Montambault, représentant municipal et M. François Douville représentant des citoyens de Saint-Adelphe ont été désignés par la résolution 2019-01-09 pour siéger sur le Comité consultatif en urbanisme pour les années 2019 et 2020 (sièges pairs);

CONSIDÉRANT l'article 3.5 du règlement 2005-232 relatif à la durée du mandat qui énonce ce qui suit : « La durée du premier mandat des membres du comité est fixée à un an pour les sièges pairs et à deux ans pour les sièges impairs. Cette durée se calcule à partir de la date de leur nomination par résolution. Par la suite la durée du mandat est fixée à deux ans pour tous les membres... »;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au renouvellement des mandats des sièges pairs, de Messieurs Mario Montambault et François Douville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit.

Que les mandats de Messieurs Mario Montambault représentant municipale et de M. François Douville, représentant des citoyens de Saint-Adelphe soient



reconduits pour les années 2021 et 2022 (sièges pairs) pour siéger au sein du Comité consultatif en urbanisme de la Municipalité de St-Adelphe.

Que les mandats de Messieurs Gilles Roberge, Sylvain Gagnon et Gérard Gagnon représentants des citoyens de Saint-Adelphe, (sièges impairs) se poursuivent en 2021 pour la 2<sup>e</sup> année de leur mandat respectif.

Que par la présente résolution, M. Jean-Philippe Drolet soit désigné d'office comme personne-ressource si nécessaire, pour donner de plus amples informations ou pour accompagner les représentants du C.C.U. lors des visites qui seront effectuées, suite à une demande de dérogation. **Adopté**

2021-01-12 **Contrat accordé à Xylem pour le maintien préventif des deux pompes Flygt (du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 1<sup>er</sup> janvier 2022)**

CONSIDÉRANT que Xylem offre à la municipalité de Saint-Adelphe un contrat d'entretien annuel du poste de pompage (aqueduc) selon une procédure de vérification détaillée en 14 points, au coût de 650 \$ plus taxes et ce, pour la durée du contrat de maintenance préventive ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe accepte le contrat de maintenance préventive préparé par un représentant Xylem, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et ce, au coût de 650\$ plus taxes, le tout selon les conditions qui y sont mentionnées. **Adopté**

2021-01-13 **Résolution pour l'adoption du Règlement 2020-318**

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe procède à l'adoption du règlement 2020-318, visant à fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2020, ainsi que les conditions de perception. **Adopté**

**RÈGLEMENT 2020-318**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**M.R.C. DE MÉKINAC**

**MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE**

**RÈGLEMENT 2020-318 VISANT À FIXER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION**

**SÉANCE** ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue à huis clos le 11 janvier 2021, à 16h30 à laquelle étaient branchés à l'aide de l'application virtuelle Zoom :

**LE MAIRE : PAUL LABRANCHE**

LES MEMBRES DU CONSEIL :

BERNITA TÉTRAULT

MARIO MONTAMBAULT

LÉON GAGNON

DENIS SAVARD

SUZANNE TESSIER

CLAUDE THIFFAULT

Tous membres du conseil et formant quorum.

ATTENDU qu'un AVIS DE MOTION du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du conseil tenue le 21 décembre 2020 par madame Suzanne Tessier.

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé à la séance extraordinaire tenue le 21 décembre 2020.

À CES CAUSES,

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault  
Et résolu :

Qu'il soit ordonné et statué que le conseil de la Municipalité de St-Adelphe et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

ARTICLE 1 : Taux de taxes

Que les taux de taxes pour l'exercice financier 2021 soient établis selon les données contenues à l'ANNEXE A du présent règlement.

ARTICLE 2 : Taux d'intérêt sur les arrérages

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 10 pourcent (10%), plus 5 pourcent (5%) de frais d'administration.

ARTICLE 3 : Paiement par versements

Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique. Toutefois, lorsque dans un compte, leur total est égal ou supérieur à 300 \$, elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en trois versements égaux.

ARTICLE 4 : Date des versements

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le 1er versement des taxes municipales est le 30<sup>e</sup> jour qui suit l'expédition du compte, le 2<sup>e</sup> versement devient exigible le 15 mai 2021 et le 3<sup>e</sup> et dernier versement, le 15 août 2021.

ARTICLE 5 : Paiement exigible

Si un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est exigible.

ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

**ANNEXE « A »**

L'annexe « A » fait partie intégrante du règlement 2020-318.

TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE ET DE SERVICES POUR L'ANNÉE 2021

Taux de taxes 2021 par 100 \$ d'évaluation. Ce taux de taxes se répartit comme suit :

|                                            |                           |
|--------------------------------------------|---------------------------|
| Taxe foncière générale :                   | 0,557\$                   |
| Taxe Sûreté du Québec :                    | 0,084\$                   |
| Taxe voirie locale :                       | 0,22\$                    |
| Taxe route Bureau                          | 0,009\$                   |
| Tarif d'entretien eau                      | 66,15 \$ par unité        |
| Tarif d'entretien assainissement, égout :  | 64,45 \$ par unité        |
| Tarif vidange résidentiel                  | 131,50 \$ par unité       |
| Tarif vidange chalet                       | 122,50 \$ par unité       |
| Tarif récupération (résidentielle)         | 54,41 \$ par unité        |
| Tarif vidange fosse septique résidentiel   | 97,50 \$ par unité        |
| Tarif vidange fosse septique chalet        | 48,75 \$ par unité        |
| Tarif vidange fosse septique + de 880 gal. | 0,20 \$ par gallon suppl. |

Tarif vidange et récupération commercial et industriel :

Catégorie 1 : Par unité : vidange 149,50\$; récupération 54,41\$

- Bureau ou place d'affaires
- Salon de coiffure
- Garderie

Catégorie 2: Par unité : vidange 174,50\$; récupération 54,41\$

- Denturologiste, professionnel de la santé
- Résidences pour personnes âgées
- Salon funéraire
- Entrepôt

- Casse-croûte

**Catégorie 3:** Par unité : vidange 216,50\$; récupération 54,41\$

- Garage commercial
- Industries (avec bac de 360 litres)
- Hôtel, bar licencié
- Fermes

**Catégorie 4:** Avec container

Par unité: vidange 256,50\$; récupération 54,41\$

- Salle de quilles
- Couvoir
- Restaurant

**Catégorie 5:** Avec container

Par unité: vidange 459,50\$, récupération 54,41\$

- Épicerie
- Industrie

Adopté à l'unanimité à St-Adelphe, le 11<sup>e</sup> jour de janvier 2021.

**Adopté**

\_\_\_\_\_  
Paul Labranche, maire

\_\_\_\_\_  
Daniel Bacon, directeur général

Avis de motion le 21 décembre 2020

Adoption du projet de règlement le 21 décembre 2020

Adoption du règlement le 11 janvier 2021

2021-01-14

**Résolution pour la modification des amendes décrétées et applicables à toute somme due à la bibliothèque municipale.**

CONSIDÉRANT les consignes édictées par la Santé Publique et le réseau CQLM en raison de la COVID-19 concernant la fermeture des édifices municipaux;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque municipale désire venir en aide à ses contribuables en annulant les amendes applicables à toute créance qui lui est due concernant les prêts de livres;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétraut

Et résolu :

Que les amendes dues à la bibliothèque municipale qui demeure impayées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 sont annulées et ce, jusqu'au 31 décembre 2021.

Que cette mesure exclue tous les comptes payables antérieurs à l'année financière 2021.

**Adopté**

2021-01-15

**Dérogation mineure sur le cadastre 5 803 001 situé au 981 route 352.**

CONSIDÉRANT qu'un règlement sur les dérogations mineures (règlement 99-194) a été adopté par la Municipalité de Saint-Adelphe en vertu des articles 145.1 et 145.8 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage 2009-253 a été déposée par Madame Louise Brouillette et Monsieur Michel Gélinas, laquelle dérogation affecte :

- *Annexe D, grille des spécifications. Marge de recul avant de 7,6 mètres dans la zone 31-VA.*

CONSIDÉRANT que la dérogation vise à :

- *La dérogation porte sur le fait qu'un permis est demandé pour autoriser la construction d'un garage détaché de la propriété à une distance de 4,26 mètres de la limite du terrain, alors que le règlement est de 7,6 mètres.*
- *Dérogation mineure de 3,34 mètres sur la marge de recul avant.*
- *Lequel bâtiment est situé au 981 route 352 à St-Adelphe.*

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif en urbanisme de Saint-Adelphe, ayant pour mission d'étudier et de soumettre des recommandations au conseil municipal sur toutes questions concernant l'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction, a examiné les lieux et a formulé un avis écrit;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal de Saint-Adelphe ont pris connaissance des recommandations faites par le Comité consultatif en urbanisme, ont étudié le dossier et enfin, qu'ils doivent statuer sur la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'un AVIS PUBLIC a été donné en date du 18 décembre 2020 (au moins 15 jours avant la tenue de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 janvier 2021) et affiché aux endroits prévus par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que toutes les procédures pour une demande de dérogation mineure ont été faites selon les dispositions prévues au règlement 99-194 (*portant sur les dérogations mineures*);

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre sur le sujet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit.

Que suite à l'étude du dossier de Madame Louise Brouillette et Monsieur Michel Gélinas, la Municipalité de Saint-Adelphe accepte la demande de dérogation mineure présentée.

**Adopté**

2021-01-16

**Aide financière accordée à Zyra Lavande pour aider au démarrage du commerce à Saint-Adelphe**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe a adopté lors d'une séance extraordinaire tenue le 19 avril 2016, une Politique d'aide financière aux entreprises manufacturières et de services pour favoriser le développement économique de la municipalité (résolution 2016-04-78) ;

CONSIDÉRANT que Madame Aggie Zyskowska Ramos a présenté pour et au nom de *Zyra Lavande*, à titre de propriétaire, une demande d'aide financière à la susdite Municipalité afin d'aider à l'ouverture et au démarrage de ce commerce sur notre territoire, lequel est situé au 800 rue Principale à Saint-Adelphe ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accorde une aide financière de 1 000\$ à *Zyra Lavande* pour aider au démarrage de ce commerce dans notre municipalité.

Qu'un premier versement de 400 \$ représentant 40% de l'aide sera versé le 60<sup>e</sup> jour suivant le début des opérations et un montant de 600 \$ représentant 60% de l'aide sera versé à la date anniversaire du démarrage du commerce.

Que l'aide accordée est conditionnelle aux modalités inscrites dans la Politique adoptée par la susdite municipalité.

**Adopté**

2021-01-17

**Autorisation au maire et au directeur général à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Adelphe, les avis indiquant la mise hors service des systèmes d'avertissement aux passages à niveau.**

CONSIDÉRANT que la compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) propose des travaux pour la mise hors service du système d'avertissement aux points milliaires 65.08, 62.71, 63.94. de la subdivision de La Tuque, dans la ville de Saint-Adelphe ;

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de l'article 8 (1) de la Loi sur la sécurité ferroviaire, LRC 1985, ch. 32 (4<sup>e</sup> supplément) CN donne avis de son intention de mettre hors tension le système d'avertissement, d'enlever les feux clignotants et d'ajouter des bandes rétro réfléchissantes ;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés ne compromettent pas la sécurité ni d'une personne ni de ses biens ;

CONSIDÉRANT que les travaux sont prévus du 15 février 2021 au 22 février 2021 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que le conseil de la Municipalité de St-Adelphe autorisent le maire monsieur Paul Labranche et le directeur général Daniel Bacon à signer pour et au nom de la susdite municipalité, les avis indiquant la mise hors service des systèmes d'avertissement, d'enlèvement des feux clignotants et l'ajout de bandes rétro réfléchissantes aux passages à niveau aux points milliaire 65.08, 62.71 et 63.94

**Adopté**

2021-01-18

**Prêt gratuit de deux locaux de l'hôtel de ville au CIUSSS MCQ afin que des intervenants psychosociaux s'assurent de répondre aux besoins psychosociaux observés et anticipés auprès de la population de St-Adelphe.**

CONSIDÉRANT que l'actuelle pandémie de la Covid-19 constitue une réalité particulière et inhabituelle pour laquelle personne n'était préparé à vivre sur une longue période :

CONSIDÉRANT que cette situation peut avoir des conséquences significatives sur la santé physique et mental ainsi que le bien-être émotionnel d'une proportion de la population québécoise;

CONSIDÉRANT que le CIUSSS MCQ désire faire des actions de repérage afin de sensibiliser la population de St-Adelphe aux impacts possibles de la pandémie sur le plan de la santé psychologique et les informer sur les moyens disponibles pour en minimiser les répercussions;

CONSIDÉRANT que des intervenants psychosociaux se déplaceront dans des lieux publics de plusieurs municipalités afin d'aller à la rencontre des citoyens afin de s'assurer de répondre aux besoins psychosociaux observés et anticipés auprès de la population;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prêt gratuit de deux locaux de l'hôtel de ville par le CIUSSS MCQ a été déposée au secrétariat municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe prête gracieusement deux locaux de l'hôtel de ville au CIUSSS MCQ le 29 janvier 2021 de 8h30 à 12h et le 10 février 2021 de 13h à 15h30, afin de procéder à des rencontres avec la population de St-Adelphe et la sensibiliser aux impacts possibles de la pandémie sur le plan psychologique et les informer sur les moyens disponibles pour en minimiser les répercussions.

**Adopté**

2021-01-19

**Acceptation de la soumission d'Acier Rayco pour la fabrication d'une armoire de rangement pour les bonbonnes de propane**

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accepte la soumission d'Acier Rayco pour la fabrication d'une armoire de rangement pour les bonbonnes de propane afin de les entreposer sécuritairement et ce, au montant de 785\$ plus taxes. **Adopté**

2021-01-20

**Demande à Hydro-Québec le bouclage du réseau sur le territoire de la municipalité.**

ATTENDU que le libellé de la résolution 2020-11-231 a été adopté le 03 novembre 2020 concernant les pannes d'électricité sur le territoire de la municipalité de Saint-Adelphe fait partie intégrante de cette résolution.

ATTENDU que la décision prise à cet égard par Hydro-Québec lors d'un appel téléphonique de monsieur Pierre-Yves Renaud, conseiller – relations avec le milieu et confirmé dans un courriel reçu le même jour soit le 16 décembre 2020.

ATTENDU que la municipalité de Saint-Adelphe salue la volonté d'Hydro-Québec de devancer certains travaux d'émondages afin d'amoindrir les impacts négatifs d'interruption en électricité occasionnés aux citoyens, commerces et industries.

CONSIDÉRANT que ces seuls travaux ne pourront pas régler la majeure partie des pannes d'électricité sur le territoire de la municipalité.

CONSIDÉRANT que la configuration de la desserte du réseau électrique alimentant la municipalité de Saint-Adelphe (**réseau non-bouclé**) occasionne à chaque fois qu'il y a le moindre bris une panne majeure couvrant l'ensemble du territoire.

CONSIDÉRANT qu'en 2021 il est inacceptable que la population de Saint-Adelphe ne puisse pas bénéficier **d'un réseau électrique fiable et adéquat** et qui par conséquent, occasionne de nombreux inconvénients, des pertes de temps et de salaire, et ce pour la moindre défektivité du réseau.

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Adelphe demande à Hydro-Québec de boucler le réseau électrique desservant l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Adelphe.

Que cette copie soit transmise à madame Sonia Lebel, Députée de Champlain, Ministre responsable de l'Administration gouvernementale, présidente du Conseil du trésor et à monsieur Jean Boulet, ministre responsable de la région de la Mauricie.

2021-01-21

**Levée de l'assemblée à 19h20.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon que la séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
Paul Labranche, Maire

\_\_\_\_\_  
Daniel Bacon, directeur Général, Sec.-trésorier

\*\*\*\*\*